

Paris, le 21 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le biologiste médical est le seul compétent pour valider un dossier biologique.

Le Syndicat National des Médecins Biologistes s'associe pleinement au communiqué de presse publié par le Syndicat Des Biologistes, le Syndicat des Laboratoires de Biologie Clinique et le Syndicat des Jeunes Biologistes Médicaux.

Le Syndicat National des Médecins Biologistes déplore l'initiative prise par le Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux visant à autoriser la délivrance des résultats d'examens biologiques sans la validation du biologiste médical.

Les raisons invoquées ne prennent aucun compte de l'intérêt du patient et de la santé publique mais uniquement des contraintes liées à l'accréditation, accréditation que le Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux a promu tout au long des discussions ayant conduit à la réforme de la biologie médicale et dont ils refusent aujourd'hui l'application de ses règles.

Le Syndicat National des Médecins Biologistes reste convaincu que le Ministère de la Santé fera prévaloir l'intérêt du patient et le respect de la loi.

Contact Presse
Docteur Claude COHEN
Président du SNMB